

B L O C

Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion
Association des Producteurs de Cinéma
Distributeurs Indépendants Réunis Européens
Groupement National des Cinémas de Recherche
Guilde Française des Scénaristes
Société des Réalisateur de Films
Syndicat des Distributeurs Indépendants
Syndicat Français des Artistes Interprètes
Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant Dramatique
Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs
Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation
Syndicat des Producteurs Indépendants
Union de l'Édition Vidéographique Indépendante

40 rue Louis Blanc 75010 Paris

L' A R P

Société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs

7, avenue de Clichy 75017 Paris

U P F

Union des Producteurs de Films

9 rue d'Artois 75008 Paris

La filière indépendante en colère : A quand la diversité dans les salles de cinéma ?

Mercredi 16 mars matin, l'amendement n°216 au projet de Loi relatif à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine, déposé en vue de son examen en Commission des affaires culturelles, prévoyait les bases d'une régulation des conditions d'exposition des films en salles.

Le texte finalement adopté, modifié par le Gouvernement, s'est vu amputer de toutes les mesures concernant la diffusion des œuvres.

La loi s'interdit ainsi d'être la garante de la diversité et de la régulation dans le domaine de la diffusion des œuvres.

A la veille de la ré-ouverture des Assises pour la diversité du cinéma, sur la question de l'exploitation des films en salles, les organisations signataires au nom de la filière cinématographique indépendante sont consternées.

Les phénomènes de concentration, de surexposition de certains films au détriment de la diversité, de multidiffusion, de multiprogrammation, d'accélération de la rotation des films, de surexposition, d'augmentation des coûts de promotion, de difficulté d'accès des salles art et essai à certaines œuvres sont autant de constats sur lesquels toute la profession est unanime depuis de nombreuses années.

Pour y remédier, des objectifs permettant une régulation équilibrée, efficace et vertueuse, ont été listés et portés par les acteurs indépendants de la filière, pendant plus d'une année de concertation sous l'égide du CNC :

- Une régulation des conditions d'exposition et de promotion en salles des œuvres cinématographiques par le renforcement des engagements de programmation et la création d'engagements de diffusion,
- Le renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanction des pouvoirs publics
- Une meilleure régulation des relations économiques liant exploitants et ayants droit, pour un partage équilibré de la valeur,
- Le maintien d'une pluralité de salles de cinéma sur l'ensemble du territoire,

- La précision des conditions d'application du contrat écrit entre le distributeur et l'exploitant,
- L'aménagement du fonctionnement des formules d'accès illimité au cinéma.

La volonté des pouvoirs publics de lutter contre les effets pervers qui nuisent à l'exposition des films dans toute leur diversité et contribuent à la fracture entre les groupes intégrés et les indépendants doit plus que jamais être réaffirmée et se traduire par un véritable socle de régulation inscrit dans la loi.

Quel est l'intérêt d'entamer à nouveau des discussions sur des outils de régulation sans se doter des moyens législatifs de les mettre en œuvre ?

Madame la Ministre, nous demandons à vous rencontrer d'urgence lundi 21 mars, avant le début des débats parlementaires à l'Assemblée nationale. Le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour assurer les conditions nécessaires à la diversité des films en salles.

Sans régulation, pas de diversité ! Et sans diversité dans les salles de cinéma, c'est l'exception culturelle que l'on met en danger.

Contacts :

BLOC : Catherine Bertin (SPI) : 01 44 70 70 44 / Julie Lethiphu (SRF) : 01 44 89 62 58

ARP : Florence Gastaud : 01 53 42 40 00

UPF : Marie Paule Biosse-Duplan : 01 44 90 07 10